



RÉUNION DE COMITÉ DIRECTEUR

COMPTE-RENDU

En distanciel le 6 octobre 2023

Présents :

Bernard NOHALES, Gwénaëlle BRETON, Chrystelle POYET, Fabrice BERTIN, Catherine GARINIE, DELPIEU Christian

Excusés :

Cécile COURQUEUX, Edith GUENNEC, Philippe RIBEYRE,

Absent :

Charlotte VEDEL PEYRAUD

Début de réunion 19h00

Le bras de fer compte 41 licences, **Jimmy Mercier**, président du club FERRISTES DU HAUT BUGEY, est proposé pour le poste de président de la commission de Bras de Fer. Cooptation validée à l'unanimité des membres présents.

Bernard confirme la bonne réception de la **subvention ANS**, qui servira à 3 projets de développement de :

- L'arbitrage pour les secteurs LAURAF
- Le bras de fer sportif
- La formation

Calendrier 2024 : point sur les compétitions proposées et acceptées par le comité directeur.

- 27 janvier 2024 : compétition qualificative FA à Villefranche (priorité aux jeunes)
- 16 mars 2024 : compétition qualificative FA à la Ricamarie
- 4 mai 2024 : Open de Bras de Fer du Haut-Bugey
- 25 et 26 mai 2024 : Open des Géants d'Auvergne (qualificatif FA)
- 19 et 20 octobre 2024 : compétition qualificative FA à Aulnat

Tarif des compétitions 2024 :

À partir du 1er janvier 2024, la Ligue ne pourra plus utiliser son système d'inscription pour les compétitions qualificatives et devra utiliser celui de la fédération. Il ne sera donc plus possible de distinguer les clubs affiliés ou non à la Lauraf dans le calcul des frais d'inscription.

- Licences compétitions : 20 euros
- Licences individuelles : 30 euros
- TPU : 60 euros (limité à 5 par compétition)

Une problématique concernant les clubs organisateurs est abordée : certains se retrouvent avec de nombreux athlètes de leur club qui participent et donc se retrouvent avec trop peu de bénévoles pour l'organiser.

Gwénaëlle explique que dans son club elle n'autorise pas les athlètes à participer et les responsabilise en leur expliquant que lorsque leur club organise une compétition, ils deviennent automatiquement organisateurs et doivent donc participer aux autres compétitions que leur club n'organise pas.

L'organisateur peut donc gérer cette problématique de cette façon.

Il est aussi proposé d'imposer une limite de participants du club organisateur à 5 athlètes.

Règles d'indemnisation pour l'arbitrage :

- Arbitre du département :
50 euros la journée (si déplacement exclusif pour officier)
20 euros la demi-journée (si compétiteur ou coach)
- Arbitre hors département :
30 euros la journée + indemnités kilométriques 0,24 euros/km.(si déplacement exclusif pour officier)
15 euros demi-journée (si compétiteur ou coach)

Ces nouvelles règles proposées en comité directeur devront être validées en AG avant leur mise en application.

Assemblée Générale 2023 :

La date retenue est le samedi 18 novembre en présentiel à la Ricamarie.

Edith doit préparer le récapitulatif des athlètes masters, et Cathy s'occupera des jeunes et séniors.

Fin de la réunion 20h20